



Mémoire de la Coalition Solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean

*à la Commission de l'économie et du travail
dans le cadre des consultations particulières auditions publiques sur
le Projet de loi n° 70: Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la
formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*

Janvier 2016

Ce mémoire a été adopté par le Coalition Solidarité Populaire 02 à sa séance régulière du 14 janvier 2016. Il a été préparé sous la responsabilité d'un groupe de travail de la coalition formé de membres du Comité des Programmes sociaux :

Sylvain Bergeron
France Simard
Ginette Dionne
Alain Dufour
Brigitte Claveau
Julie Bilodeau

Coalition Solidarité Populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean
240, rue Bossé
Chicoutimi (Québec)
G7J 1L9
Courriel : solidaritepop02@gmail.com
Site Internet : www.sites.google.com/site/solidaritepopulaire02

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1- Solidarité populaire Saguenay-Lac-St-Jean	4
2- Objectif emploi : une mesure inadaptée	5
3- Objectif emploi : une mesure inacceptable	6
4- Le Revenu social universel garanti	7
En guise de conclusion	25
Bibliographie	26
Annexe 1: Les groupes membres de Solidarité populaire Saguenay-Lac-St-Jean	27

INTRODUCTION

Le présent document est le résultat d'une concertation régionale sur le projet de loi n° 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi

La Loi sur la sécurité du revenu (1989), la Loi favorisant l'emploi et la solidarité sociale (1996), la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (2005) et les 2 premiers plans de lutte à la pauvreté ont tous reconnus certains besoins particuliers aux personnes en situation de pauvreté. Bien entendu, malgré ces intentions de bonne volonté, on y trouvait toujours plusieurs lacunes que l'on se doit de corriger, ce qui est le but de ce document.

De par ses actions des dernières décennies, le gouvernement québécois a démontré sa volonté de reconnaître ce qu'est une véritable citoyenneté. Ainsi, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale ne devrait-il pas poursuivre dans cette optique en évitant de créer des clivages et de la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ?

Les prochaines pages vous présenteront notre vision de ce que se devrait d'être l'aide sociale. D'entrée de jeu nous ne souhaitons pas amoindrir la pauvreté mais l'éradiquer. Nous vous exposerons notre opinion sur le projet de loi 70 sous les angles d'une mesure inadaptée et inacceptable. Enfin, nous vous présenterons notre solution.

1- SOLIDARITÉ POPULAIRE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

La Coalition Solidarité populaire Saguenay-Lac-St-Jean est un regroupement qui compte plus d'une trentaine d'organismes de divers horizons: des organisations syndicales, de lutte à la pauvreté, communautaires, féministes, environnementales, institutionnelles, pastorales, étudiantes et de solidarité internationale de la région. Au 31 août 2015, SP02 totalisait 32 membres.

La mission de la coalition est de dénoncer les lois et les mesures appauvrissantes par des analyses et des activités de mobilisation et d'éducation populaire autonome ainsi que de proposer des alternatives pour lutter contre la pauvreté.

- Contribuer à la lutte contre les politiques de coupures dans les programmes sociaux des différents gouvernements;
- Contribuer à la lutte contre les mesures appauvrissantes qui affectent les conditions de vie des classes populaires de notre région;
- Contribuer à la promotion d'une révision de la fiscalité permettant de contrer les inégalités croissantes en assurant un meilleur partage de la richesse
- Promouvoir la citoyenneté, la démocratie et la solidarité en lien avec le projet de société véhiculé dans la *Charte d'un Québec populaire*.

2- OBJECTIF EMPLOI : UNE MESURE INADAPTEE

Le projet de loi crée un nouveau programme, baptisé « Objectif emploi », où tous nouveaux demandeurs de l'aide sociale sera OBLIGÉE de participer au programme sous peine de coupures. Toutefois, ce projet de loi dit peu de choses puisque tout sera préciser par règlement après l'adoption de la loi.

Déjà un prestataire sur 3 participe à des mesures d'Emploi-Québec. Il n'y a pas de manque de volonté de la part des personnes.

Les mesures actuellement existantes ne sont pas toutes adéquates ou adaptées aux besoins des personnes en matière de préemployabilité, d'employabilité, de formation ou de soutien à la recherche d'emploi. Les budgets alloués actuellement sont insuffisants pour répondre à la demande.

Le système actuel à Emploi Québec est très complexe et répond davantage à une idéologie bureaucratique, voire statistique, qu'à considérer les besoins réels et la volonté des prestataires ou même du milieu. On le voit, dans notre région, dans l'acceptation d'inscription à des formations de type infographique, alors que le domaine de la foresterie reçoit pratiquement toujours un refus. Sans vouloir trop bousculer notre gouvernement, le Saguenay est une région de matières premières et les emplois dans des domaines de haute technologie ne s'y retrouvent pas, donc nous considérons que tout est mis en œuvre pour favoriser l'exode des jeunes en particulier et détruire les régions.

Il est important de savoir que trop souvent les budgets pour les mesures de formation et d'accompagnements sont épuisés de 4 à 6 mois avant la fin de l'année financière, ce qui compromet le retour au travail des prestataires de l'aide sociale. Plus précisément, cette année, 2015-2016, les budgets d'employabilité pour les prestataires sont épuisés depuis le mois d'août. Ce qui fait que pour les 7 derniers mois de l'année personne ne pourra participer. Donc, le projet de loi 70 ne pourra répondre aux besoins.

L'ajout de 5 millions de dollars annuellement ne suffira pas à combler les besoins. Au final, il semble qu'on ne fera que déplacer les budgets d'un groupe de prestataires à un autre. Si Objectif Emploi cible les personnes qui déposent une première demande d'aide sociale, est ce que les personnes qui sont déjà à l'aide ou qui y retournent, ou encore qui ont des contraintes à l'emploi, pourront avoir accès au soutien d'Emploi-Québec ?

Dans le passé, les mesures obligatoires n'ont pas produit les résultats escomptés. Forcer les personnes sans tenir compte de leur situation et de leurs besoins dans un programme ne les aidera pas davantage à retourner sur le marché de l'emploi. Malgré tous les constats d'échec du passé tant au Québec qu'ailleurs dans le monde on y retrouve encore l'obligation de parcours. Pire encore une législation qui ne définit rien et qui remet beaucoup trop de pouvoirs dans les mains d'une seule personne dans une société démocratique. Pourtant il est démontré que les programmes obligatoires, ne

font que répondre à des besoins ponctuels et que seul des mesures aux interventions plus longues, plus soutenues, en partenariat avec les ressources du milieu et en tenant compte des capacités et besoins des individus entraînent des résultats positifs. Depuis son apparition dans les années 70 aux États-Unis, le "welfare" a toujours reçu la même évaluation: ÉCHEC. Bref, le seul point positif qui pourrait être positif, c'est que l'État veut faire des économies sur le dos des moins bien nantis avec ses économies escomptées de 50M\$ par année, tout cela alors que le premier ministre, lors du débat électoral télévisé, avait promis qu'il ne toucherait pas aux personnes les plus appauvries.

Objectif Emploi cherche à provoquer un retour au travail rapide, quelle que soit la qualité du travail. Est ce que c'est un travail qui correspond aux qualifications de la personne? Est ce qu'il correspond à ses capacités physiques? Est ce que c'est un emploi qui lui permet de boucler son budget et de sortir de la pauvreté? Est ce que c'est un emploi qui correspond à ses aspirations? Est ce que c'est un emploi stable?

Seulement une partie des personnes considérées aptes au travail par le ministère le sont réellement. Selon l'ancienne ministre libérale Michelle Courchesne, moins de 10% d'entre elles sont en mesure d'intégrer le marché du travail. Problèmes de santé non reconnus, toxicomanie ou autres dépendances, itinérance, analphabétisme, faible maîtrise du français, situation parentale exigeante (avoir un jeune enfant, avoir un enfant, un parent ou un conjoint qui a des difficultés particulières), être issue de l'immigration récente, être une personne racisée victime de discrimination, etc.

Dans la logique du projet de loi 70, la réinsertion sur le marché de l'emploi ne peut être laissée qu'à la responsabilité des personnes. Or, celles-ci n'ont pas de contrôle sur les causes de leur situation de pauvreté, par exemple, la conjoncture économique, le taux de chômage ou la répartition de la richesse.

3- OBJECTIF EMPLOI : UNE MESURE INACCEPTABLE

Le projet de loi et les propos du ministre à radio X entre autres, se veulent indignant pour les prestataires. On y sous-entend que les personnes ne sont pas actives et qu'elles doivent être incitées, voire poussées ou menacées. Cela démontre bien la vision néolibérale à l'américaine qui laisse croire que les individus ne sont pas intéressés à regagner le marché du travail. Ce néolibéralisme soutient que tout passe par l'emploi, dont la valeur d'un individu, mais il faut réaliser que, dans ce contexte, le plein emploi est une utopie, car le système économique actuel est forgé sous la loi du plus fort. Faire de l'argent sans se préoccuper des personnes.

L'aide sociale, c'est une aide de dernier recours qui a pour objectif d'assurer à tous et toutes un niveau de vie décent. Aller à l'encontre de ce principe, c'est violer les droits et libertés fondamentales de la personne.

En obligeant les prestataires à accepter n'importe quel emploi à plus ou moins n'importe quel salaire, on créera une pression à la baisse sur l'ensemble des salaires des travailleurs et travailleuses puisqu'on vient fragiliser drastiquement leur pouvoir de négociation. En effet, si on oblige les personnes à accepter n'importe quel emploi à un salaire de crève-faim sans quoi ils n'auront plus suffisamment de revenu, on place ces derniers dans une situation de vulnérabilité extrême face à un employeur. Ce qui revient à une critique mentionnée plus avant: on crée une banque de travailleurs et travailleuses à rabais pour le patronat.

Avec Objectif Emploi, les personnes n'auront pas le choix d'accepter les décisions du ministère la concernant (le plan d'intervention individuel), sous peine de pénalités. Elles ne pourront pas faire appel de ces décisions; le seul recours qu'elles auront concernera les pénalités qui leur sont imposées.

Couper un seul dollar sur une prestation déjà largement insuffisante pour combler les besoins de base va à l'encontre des droits fondamentaux des personnes, ce n'est pas acceptable. Cela signifierait de mettre les personnes dans la situation suivante de panique et de dépendance. Il faut voir le désarroi de ces personnes qui se doivent de demander de l'aide et de constater que toutes les portes leurs sont fermées par des décisions gouvernementales.

Si Objectif Emploi réussira peut-être à faire diminuer le nombre de prestataires, il ne réussira certainement pas à avoir un impact sur le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Ainsi, le programme Objectif Emploi semble servir d'abord et avant tout les besoins du secteur de l'emploi plutôt que de venir en aide aux personnes en situation de précarité et d'exclusion socioéconomique.

Nous avons de grands questionnements sur la réelle volonté gouvernementale quant à aider les personnes à réintégrer le marché du travail. Malgré les beaux discours, nous ne voyons qu'un resserrement des critères, des refus de plus en plus nombreux et des coupures importantes dans le budget d'Emploi Québec. Il est temps de lier les actes aux discours, de revoir de façon globale toute cette question du marché du travail qui est en régression. Cessons d'aborder l'employabilité sous l'angle individuel et du manque de volonté des prestataires.

4- LE REVENU SOCIAL UNIVERSEL GARANTI

Si le ministre veut réellement soutenir les personnes assistées sociales et leur permettre éventuellement d'obtenir un emploi, c'est d'avoir une approche positive en garantissant un revenu décent qui permette de sortir du stress constant que fait vivre la pauvreté et l'insécurité. Pour cela il faut un Revenu social universel garanti. Ainsi, nous adhérons à l'argumentaire sur le Revenu social universel garanti du Front commun des personnes assistées sociales du Québec que voici:

DÉFINITION ET PRINCIPES DE BASE DU REVENU SOCIAL UNIVERSEL GARANTI (RSUG)

Exercer sa citoyenneté c'est se responsabiliser de sa propre vie, de celles des autres et de son environnement, c'est se former, c'est s'impliquer dans l'éducation de nos enfants, c'est prendre soin de ses parents, d'une personne malade ou en perte d'autonomie, c'est s'impliquer dans le développement de la communauté, c'est faire mille et une autres choses.

Voilà pourquoi nous demandons la reconnaissance des différentes formes de contribution citoyenne par l'instauration d'un Revenu social universel garanti dont les principaux paramètres sont :

- * Le RSUG est une reconnaissance économique de toutes les formes de contribution sociale des citoyennes et citoyens qui composent la société québécoise en garantissant à toutes et à tous le droit à un revenu décent et cela dans le respect de la dignité des personnes de la naissance à la mort.
- * Le RSUG se veut un moyen de lutter contre la pauvreté et d'assurer une meilleure répartition de la richesse.
- * Le RSUG est un nouveau programme social qui viendrait remplacer toutes les mesures fiscales (Ex. Crédit personnel de base) et de transferts (Ex. Aide sociale) de soutien du revenu, y compris les allocations familiales. Le RSUG s'ajouterait aux programmes auxquels l'individu cotise (ex. : RRQ, RQAP, SAAQ, CSST, assurance-emploi)
- * Le RSUG est établi sur une base individuelle et non sur une base familiale. L'ensemble des membres d'une même famille le recevra.
- * Le RSUG assure la couverture des besoins essentiels (l'alimentation, le logement; l'entretien ménager; les soins personnels; les communications; l'habillement; l'ameublement; le transport; les loisirs)¹.
- * Le RSUG est non saisissable.
- * Le RSUG est géré par le ministère du Revenu
- * Tous les revenus gagnés au-delà du RSUG seraient imposés selon une table d'imposition à taux progressif garantissant que chaque personne contribue selon ses moyens.

Ce revenu doit s'accompagner de services publics universels et gratuits pour améliorer l'ensemble des conditions de vie des citoyenNEs du Québec. Les politiques gouvernementales comprennent des mesures qui ont un impact sur la pauvreté, sans être conçue à cet effet (ex. notre système de santé, le système judiciaire et les politiques touchant les enfants, l'éducation, le marché du travail et la fiscalité). Certaines mesures peuvent prévenir la pauvreté ou atténuer ses contrecoups. Toutefois, une pauvreté persistante exerce sur tous ces programmes une pression qui engendre des coûts

¹ Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.01.01.html>

supplémentaires². Voilà pourquoi un revenu citoyen doit être accompagné de services publics universels et gratuits dont :

- Les soins de santé physique et psychologique : comprenant l'accès aux soins (médecins, psychiatre, nutritionniste, dermatologue, physiothérapeute, ergothérapeute, diététiste, dermatologue...), aux examens (prise de sang, résonance magnétique...) et aux traitements (médicaments, suivi psychologique...) gratuitement
Dans une perspective de santé globale, l'accès aux soins dentaires, aux examens de la vue et aux lunettes devrait également être universel
- Gratuité scolaire du primaire au postsecondaire
- L'aide juridique doit être universelle et accessible au plus de gens possible.

HISTORIQUE DU REVENU SOCIAL UNIVERSEL GARANTI (RSUG) AU FCPASQ

L'idée d'un Revenu de citoyenneté est un élément central de la plate-forme de revendications politique que le Front commun des personnes assistées social du Québec (FCPASQ) s'est donnée en juin 1996. Cette plate-forme faisait suite à une recherche importante menée par deux chercheurs de l'Université de Montréal, conjointement avec le FCPASQ, et qui en arrivait à la conclusion que les personnes assistées sociales étaient victimes de cinq barrières à l'exercice de leur pleine citoyenneté, soit :

- ☒ La pauvreté : l'insuffisance des prestations d'aide sociale empêche les personnes assistées sociales de satisfaire leurs droits fondamentaux tels se nourrir, se loger, se vêtir, etc. Cette insuffisance des prestations est le résultat d'un choix politique visant à garder un écart entre le salaire minimum et l'aide sociale afin d'inciter les personnes assistées sociales à réintégrer le marché du travail.
- ☒ La discrimination résultat des préjugés généralisés.
- ☒ Le système de sécurité du revenu dont la pratique principale consiste à contrôler et à humilier les personnes et qui, aussi incroyable que cela puisse paraître, pénalise les personnes faisant preuve de débrouillardise et d'autonomie. (Ex. Pénalité pour partage du logement, imposition des gains de travail à 100 % au-delà des gains permis, refus de soutenir les personnes ayant leur propre projet de formation...)
- ☒ Le marché du travail est incapable de fournir des emplois décents, respectueux des limites et des capacités des personnes.
- ☒ La difficulté d'avoir accès à des formations qualifiantes répondant aux besoins des personnes et respectueuses de leur rythme d'apprentissage.

Si on résume les conclusions de cette étude, nous constatons que les personnes assistées sociales sont victimes d'un régime d'apartheid économique, politique et social

² Rapports du conseil national du Bien-être social Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, automne 2011/Volume #130

les privant de leur pleine citoyenneté. La plate-forme de revendications que nous avons adoptée en juin 1996 visait à mettre fin à cet apartheid social et à faire reconnaître le Droit à la pleine citoyenneté des personnes assistées sociales. Voilà pourquoi, dès cette époque, nous adoptions l'idée d'un Revenu social garanti.

Le mot universel arrivera, lors du congrès se terminant en 2002. Et depuis, la revendication portée par le FCPASQ et ses membres est le revenu social universel garanti (RSUG). Le choix des mots, utilisés dans cette revendication n'est pas anodin, car le FCPASQ est conscient qu'à fin d'assurer à tous les citoyens et toutes les citoyennes un véritable accès aux droits humains, le revenu doit permettre de vivre dans la dignité, c'est-à-dire couvrir les besoins essentiels³. Cependant, même si une personne reçoit un tel revenu, sans l'accès aux des services publics gratuits (santé, éducation, services sociaux...) elle reste en situation de pauvreté. Voilà pourquoi nous demandons que le revenu et le social soit universels et garantis.

L'économie doit être au service des personnes et non les personnes au service d'intérêts financiers. Vivre en société est une tâche exigeante qui demande la collaboration de toutes et de tous. Être citoyen et citoyenne, c'est se responsabiliser de sa propre vie, de celles des autres et de son environnement.

UN REVENU SOCIAL UNIVERSEL GARANTI (RSUG) AFIN DE GARANTIR LES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont des droits inaliénables, indivisibles et interdépendants. Tous les êtres humains y ont accès quelque soient la nationalité, le lieu de résidence, le sexe, l'origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition, dont la condition sociale. La privation d'un droit a inévitablement des impacts sur les autres.

Le premier article de la Déclaration des droits de l'homme stipule que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ce n'est malheureusement pas le cas. Un enfant ayant connu la pauvreté, dès son plus jeune âge, ressentira ses effets tout au long de sa vie. Il sera désavantagé comparé à un enfant venant d'un milieu plus aisé. La pauvreté laisse des marques indélébiles sur la santé : asthme, infections respiratoires, retards de croissance, surpoids, troubles du comportement ou mentaux: les enfants qui grandissent au sein des ménages les plus pauvres en paient le prix.⁴ Louise Séguin, chercheuse à l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal, a constaté qu'un enfant exposé à la pauvreté avant l'âge de 5 ans présente des facteurs de risques cardiovasculaires plus élevés que les autres, qu'il vive encore sous le seuil de la pauvreté ou que ces épisodes aient été limités à la petite enfance.

³Le gouvernement reconnaît 9 besoins essentiels : l'alimentation; le logement; l'entretien ménager; les soins personnels; les communications; l'habillement; l'ameublement; le transport ; les loisirs

⁴www.ledevoir.com/societe/sante/373432/la-pauvrete-laisse-des-marques

Par ailleurs, le décrochage scolaire frappe beaucoup plus durement les enfants issus de milieux défavorisés.⁵ Ils sont deux fois plus nombreux qu'en milieux favorisés à suspendre leur étude avant l'obtention d'un diplôme. Ces décrocheurs éprouveront plus de difficultés à intégrer le marché du travail. La pauvreté accroît les risques de décrochage scolaire qui, en retour, accroît les risques de vivre dans la pauvreté et l'exclusion sociale : véritable spirale infernale.

Ces personnes devront composer, jour après jour, avec le stress occasionné par le manque de ressources (manque de nourriture, factures à payer, préjugés négatifs, etc.) menant à une détérioration de la santé physique et mentale. C'est alors le droit à la santé qui est atteint. Afin de survivre, ces personnes n'auront d'autre choix que d'avoir recours aux banques alimentaires pour se nourrir. Devoir constamment quémander entraîne une perte de choix et de dignité humaine. Les banques alimentaires ne peuvent répondre à une demande en constante augmentation. Ils doivent donc diminuer la quantité de nourriture offerte. Les personnes utilisant ces services ne peuvent contrôler leur alimentation, car elles ne disposent pas d'un éventail de produits. Elles doivent composer avec ce qu'il y a. La provenance des sources de revenus des personnes faisant appel aux banques démontrent la grande précarité dans laquelle elles vivent : aide sociale (64%), travail (10%), pensions de vieillesse (7%), en chômage (5%), sans aucun revenu (4%), prêt étudiant (3,5%) et régimes d'invalidité (3%). Ces personnes sont locataires à 87%.⁶

Le droit au logement est sérieusement mis à mal au Québec. Une Enquête nationale auprès des ménages menée en 2011 par Statistiques Canada témoigne d'une « crise du logement ». La disparité entre l'offre du marché locatif privé et la capacité de payer de nombreux locataires, mérite l'utilisation de cette expression. L'Enquête nationale révèle que 227 835 des ménages engloutissent plus de la moitié de leur revenu pour se loger, ce qui les empêche de subvenir adéquatement à leurs autres besoins. Une augmentation de 12% par rapport à 2006. Les difficultés sont extrêmes pour 108 475 ménages dont 80% du revenu passe au logement. C'est 25% de plus qu'il y a cinq ans.⁷

La détérioration de la condition des plus pauvres de notre société est venue miner un droit fondamental de toute personne, le droit à la culture. La culture est l'âme d'un peuple. Ne pas y avoir accès, c'est être privé d'une part indispensable de soi.

Par ailleurs, lorsqu'une personne perçoit de l'aide de dernier recours, en plus d'être exposée à la perte de droits mentionnés précédemment, elle perd également le droit à la vie privée et à la justice. Pour recevoir de l'aide sociale, la personne doit obligatoirement signer son formulaire contenant cette phrase : *Je reconnais que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale m'a dûment informé que des vérifications me concernant peut être faite, sans mon consentement, auprès de divers*

⁵www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201009/09/01-4313959-decrochage-scolaire-et-pauvrete-la-necessite-daller-plus-loin.php

⁶ Rapport sur l'état des droits au Québec et au Canada : <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf>

⁷ Campagne LE LOGEMENT, UN DROIT : <http://www.frapru.qc.ca/logementundroit>

organismes publics ou privés afin de vérifier mon admissibilité aux mesures et aux programmes prévus par la Loi. Dans les faits, les personnes demanderesse ne rencontrent aucune personne, lors de cette demande. Elles ne sont donc pas informées de cette obligation de consentement et de ses impacts.

Une personne assistée sociale soupçonnée de fraude est coupable jusqu'à preuve du contraire. C'est elle qui doit prouver son innocence. Le fardeau de la preuve est inversé, ce qui va à l'encontre de notre système de justice.

Toute personne devrait pouvoir bénéficier d'une démarche et d'un support qui favorise sa citoyenneté. Cette démarche ou ce support devrait être personnalisé, être géré en partenariat avec la personne et respecter le rythme et les capacités de celle-ci. Le RSUG faciliterait la participation citoyenne. En plus, de garantir le droit à un revenu décent pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec. Les exemples précédents démontrent comment la négation d'un tel droit occasionne la privation de plusieurs droits, dont : le droit à la dignité, à la santé, à l'éducation, au logement, à la culture.

UN REVENU CITOYEN / REVENU DE BASE : EXPÉRIENCES EN COURS ET CERTAINES QUI ONT EU LIEU À TRAVERS LE MONDE

Afin de respecter l'ensemble des droits humains, de plus en plus de pays s'intéressent à des formes de revenus citoyens. Dans cette section, nous aborderons des expérimentations qui ont eu lieu principalement en Amérique et une en Afrique. Nous parlons du New Jersey, de la Caroline du Nord, de l'Indiana, de Seattle et Denver et de l'Alaska aux États-Unis. Il y a aussi la mise à l'essai du « Mincome » à Dauphin au Canada. Nous aurions pu vous en décrire plus encore comme en Inde, au Koweït, au Royaume-Uni, en Iran et à Singapour.

Les expériences américaines

De la fin des années 60 au début des années 80, il y a eu 4 expériences américaines dans différents milieux (urbains ou agricoles), auprès de différentes populations (couples, familles afro-américaines, familles monoparentales) et divers degrés de revenu citoyen. Comme à l'Époque les programmes sociaux n'étaient pas une préoccupation, ces expériences visaient à évaluer si les gens arrêteraient de travailler. Les 4 emplacements ont été choisis parce qu'ils représentaient différents territoires de pauvreté.

Au New Jersey, le New Jersey Maintenance Experiment ne concernait que des hommes en âge de travailler de communauté urbaine dans un secteur anciennement industriel. Le Rural Experiment étudiait les couples, familles monoparentales et les retraités dans deux États ruraux du Midwest (Iowa) et du Sud (Caroline du Nord). Le Gary Experiment étudie la réaction de familles noires vivant dans un « ghetto ». Finalement à Seattle et Denver, secteur urbain, on a ciblé les familles avec enfants. (voir tableau 1)

Tableau 1 : Protocoles mis en place

	<i>New Jersey</i>	<i>Rural Experiment</i>	<i>Gary Experiment</i>	<i>Seattle-Denver</i>
Sites	Trenton, Patterson-Pasaic et Jersey City, NJ ; Scranton, PA	Contés ruraux, Iowa et Caroline du Nord	Gary, Indiana	Seattle, Washington Denver, Colorado
Critères de sélection de l'échantillon	(1) Foyers comprenant un homme âgé de 18 à 58 ans et potentiellement actif ; (2) revenu inférieur à 150 % du seuil de pauvreté ; (3) le foyer devait comprendre au moins deux membres.	(1) Foyers comprenant au moins une personne à charge (2) revenu moyen inférieur à 150 % du seuil de pauvreté ;	(1) Foyers noirs dont le chef est âgé de 18 à 58 ans ; (2) Foyers comprenant au moins une personne à charge ; (3) revenu inférieur à 240 % du seuil de pauvreté	(1) Foyers comprenant au moins une personne à charge (2) revenu moyen inférieur à 325 % du seuil de pauvreté
Nombre de familles dans l'échantillon	1357 foyers ; 725 expérimentaux et 632 contrôles	809 foyers ;	1800 foyers ;	4801 foyers ;
Traitements	Huit combinaisons [rm, t]: [50, 30] ; [50, 50] ; [50, 70] ; [75, 30] ; [75, 50] ; [75, 70] ; [100, 50] ; [100, 70] et [125, 50].	Huit combinaisons [rm, t]:	* Quatre combinaisons [rm,t]: [40, 75] ; [60, 75] ; [40,100] ; [60,100]. * Accompagnement *Subvention garde d'enfants	*Onze combinaisons [rm,t]: [95, 50] ; [95, 70] ; [120,50] ; [120,70] ; [140,50] ; [140,70] *Accompagnement *Subvention formation
Durée de l'expérimentation	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans, 5 ans (20 ans)
Début de l'expérimentation	1968	1970	1971	1971

Peu d'effets négatifs ont été trouvés. On a noté une diminution du temps de travail de 1 à 8% chez les hommes mariés, de 15 à 20 % chez les femmes mariées, tandis que pour les mères monoparentales la baisse varie entre 15 et 27%. À l'instar de ce que plusieurs chercheurs et politiciens redoutaient, les bénéficiaires n'ont pas quitté leur boulot en masse.

Projet « Mincome » à Dauphin (Manitoba)

Au Canada, un projet pilote fut également mené entre 1974 et 1978, dans la ville de Dauphin au Manitoba sous le premier ministre Schreyer et le premier ministre fédéral Trudeau. Contrairement aux expériences américaines, le Mincome incluait l'ensemble des 10 000 habitants de Dauphin. L'accès aux prestations se faisait sur une base volontaire (par inscription au projet pilote) et aucune condition (sauf le lieu de résidence) n'était exigée.

Tous les adultes en âge de travailler et les aînés dont le revenu était sous un certain niveau recevaient un revenu minimum garanti. Il était versé sous la forme d'un impôt négatif ce qui fait que personne ne savait quelles familles le recevaient. Même si le Mincome permettait aux ménages d'obtenir un revenu similaire à celui de l'aide sociale à l'époque, plusieurs éléments rendaient le programme plus intéressant pour les prestataires. D'abord, le seul critère d'admissibilité était les revenus reçus pendant la période. Il n'était donc pas nécessaire d'épuiser ses économies ou de liquider les avoirs non monétaires du ménage. Ensuite, les prestations pouvaient être dépensées à la guise des prestataires, sans aucune contrainte. Finalement, la générosité de la prestation

diminuait en proportion de l'argent gagné (et non à partir d'un montant donné après quoi chaque dollar gagné est retiré de la prestation). On évitait ainsi la trappe à la pauvreté.⁸

Les recherches de la professeure d'économie Evelyn Forget prouvent que le MINCOME était très efficace et qu'un revenu garanti a permis de réduire, de manière considérable, les effets négatifs des «déterminants sociaux de la santé». Alors que seulement 17% des résidentEs ont eu besoin d'un supplément de revenu, les avantages ont été ressentis dans l'ensemble de la population. De plus, le MINCOME a eu peu d'impact sur le temps de travail, à l'exception de deux groupes qui ont vu baisser leur nombre d'heures de travail. Il s'agissait des mères de jeunes enfants et des adolescentEs. Cela s'explique aisément : les mères en ont profité pour retarder leur retour au travail après avoir accouché, et les adolescentEs et jeunes adultes ont pu pousser plus loin leurs études.

La Bolsa família au Brésil (toujours en cours)

Le Brésil, innove avec la Bolsa família (bourse famille), une prestation sociale qui vise à donner une bourse aux familles à bas revenu à condition que les enfants soient scolarisés. Introduit au Brésil en 2003 sous Lula Da Silva, ce programme vient en aide à 12 millions de familles pauvres et permet d'envoyer plus de 40 millions d'enfants à l'école.

Les résultats de l'expérience démontrent la pertinence de l'approche du revenu universel : une approche incitative plutôt que coercitive, et universelle plutôt que conditionnelle. Et si la Bolsa família ne résout pas tous les problèmes (drogue, travail des enfants) son effet sur les inégalités est réel.

Le « BIG » (Basic Income Grant – revenu de base garanti) à Otjivero en Namibie

Une organisation allemande a choisi de tenter une nouvelle approche. Plutôt que d'aller offrir des services ou de construire des infrastructures, elle a proposé de donner à chaque personne un montant mensuel. Le projet pilote proposait de remettre 100\$NMB/mois à chaque citoyenNE inscritE au programme. Aucune condition n'était exigée. Bien que le projet ait été abandonné, ses auteurEs ont pu recueillir des données sur la transformation sociale et économique de ces villages durant près de quatre ans. Ils et elles ont ainsi pu évaluer les effets de cette prestation sur les taux de criminalité, de décrochage scolaire, de maladie infantile ainsi que sur l'incitation au travail. Ces résultats ont été qualifiés de spectaculaires. Le taux de malnutrition infantile a décliné substantiellement, passant de 42% à 10%. L'assiduité scolaire a augmenté chez les enfants. On a aussi noté une fréquentation accrue de la clinique médicale.⁹

Ces revenus supplémentaires sont un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et ont été le catalyseur d'initiatives. Une femme peut acheter une machine à coudre et fabriquer des vêtements qu'elle vendra. Un groupe crée une épicerie de village. Une autre femme cuit et vend des petits pains. Un villageois s'est mis à confectionner des

⁸ Revenu minimum garanti : trois études de cas http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/04/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf

⁹ Revenu minimum garanti : trois études de cas http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/04/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf

briques, pour se construire une petite maison solide. Il en a également bâti pour ses voisins. La qualité de l'habitat s'est grandement améliorée.

Même les fermiers (les nantis en Namibie) reconnaissent que des progrès ont eu lieu au village, diminution des vols et de la criminalité. Ils profitent des effets positifs du BIG. Cependant les ouvriers agricoles ont dorénavant d'autres perspectives. Grâce au revenu de base, ils peuvent se créer un nouvel avenir. Le revenu de base a également été versé à ces fermiers. C'est un des principes fondamentaux, tous les habitants sont admissibles, indépendamment de leurs revenus et fortunes.

L'Alaska Permanent Fund Dividend (toujours en cours)

L'Alaska Permanent Fund Dividend permet de redistribuer des fonds acquis à travers l'exploitation des ressources non renouvelables (le pétrole) entre touTEs les résidentEs de l'État.¹⁰

Ce programme a été créé par un politicien républicain conservateur, Jay Hammond, alors qu'il était maire d'une petite municipalité, constata que la majorité de la richesse, provenant de la pêche locale, finissait entre les mains d'intérêts étrangers. Il a mis en place une politique pour retourner une partie de cet argent perdue entre les mains de la population locale – « En peu de temps, des routes et des écoles ont été construites [tout en éliminant les taxes foncières locales]. La revue Fortune a qualifié la région de "municipalité la plus riche du pays". »

Avec la découverte de pétrole en Alaska, plusieurs années plus tard, lorsqu'il était gouverneur, Hammond a appliqué le même principe. Le premier dividende de l'Alaska a été versé aux résidents de l'État en 1982. Elle atteignait 3 269,00 \$ par année en 2008. Il aurait été de quatre à huit fois plus élevé selon la proposition originale de Hammond.

Cette structure d'allocation universelle permet de stabiliser les revenus des personnes habitant le territoire, principalement celles et ceux qui sont dans des villes et villages plus décentrés de l'État, aux prises avec de forts taux de chômage et de pauvreté. Il s'agit également d'un support pour l'économie locale.¹¹

Depuis au Canada...

Depuis, l'expérience du programme MINCOME à Dauphin (Manitoba) dans le milieu des années 1970, et du Supplément du revenu garanti de Bill Davis pour les personnes âgées en Ontario, peu d'effort a été consenti pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Enfin, malgré la qualification de minimum social, le Projet d'autosuffisance du Canada (comme les programmes PAAS et/ou la prime au travail) n'était rien de plus que des mesures incitatives au travail et non un revenu garanti.

¹⁰ Revenu minimum garanti : trois études de cas http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/04/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf

¹¹ ibid.

LES PREMIÈRES PISTES D'ÉCONOMIES ENVISAGÉES

Voici quelques chiffres puisqu'il y aurait encore plus d'économie à effectuer au plan fiscal et que malgré tout notre travail certaines données ne nous sont pas encore accessibles. Nous nous appuyons sur de nombreuses études et recherche sur les coûts et les effets de la pauvreté qui démontrent clairement qu'il faut la combattre puisque la corrélation est très grande entre le revenu, le statut social et la santé. Le fait de vivre dans des conditions sociales insatisfaisantes et à faible revenu en permanence amène un climat d'insécurité entraînant des complications au niveau de la santé et rendant ceux qui souffrent de précarité plus susceptibles aux maladies physiques et mentales.

- Les problèmes de santé prennent leur source avant la naissance pour les enfants pauvres. Ils seront plus exposés à un risque de décès, d'invalidité et autres problèmes de santé jusqu'à l'adolescence. En naissant dans un quartier démuné, l'espérance de vie des enfants est inférieure de 2 ans à 5 ans et demi à celle des enfants de quartiers aisés. Ces mêmes enfants souffriront de multiples problèmes de santé et auront un taux d'invalidité infantile plus de 2 fois supérieur.
- Le risque de dépression augmente au fur et à mesure que le revenu diminue. Par exemple, 13% des femmes du groupe au revenu le plus bas ont déclaré souffrir de dépression contre 5% des femmes du groupe au revenu le plus haut.
- Les femmes au revenu inférieur qui demandent de l'aide pour des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles de recevoir des médicaments (antipsychotiques / antidépresseurs) qu'un suivi en psychothérapie, ce qui les laisse aux prises avec le même stress et peu de soutien social.
- Les hommes canadiens qui se trouvent dans le quart supérieur de la distribution du revenu peuvent espérer vivre 6,3 années de plus et 14,3 années de plus sans incapacité que ceux du quart inférieur.
- Le taux global de mortalité infantile au Canada est de 5,8 par 1 000. Toutefois, ce taux est de 5,0 dans le groupe au revenu le plus élevé et de 7,5 dans le groupe au revenu le moins élevé.
- Les Canadiens à faible revenu sont plus susceptibles de déclarer avoir consulté un médecin au cours de l'année précédente. Ils sont également plus susceptibles de déclarer des besoins non comblés en matière de santé.

Nos données ont, également, été colligées dans les crédits des ministères 2015-2016, le rapport de l'Agence Revenu Québec ainsi que dans les rapports d'analyse de projets pilotes et d'expériences de revenu de base dans le monde. Nous énumérerons certaines de ces économies et elles seront résumées dans un tableau pour la plupart.

Les coûts économiques liés à la pauvreté s'inscrivent dans les 3 grandes catégories :

1. Les coûts directs liés à la pauvreté, comme les prestations de soutien du revenu (p. ex. l'aide sociale, la Prestation fiscale pour le revenu de travail) et les services destinés aux personnes vivant dans la pauvreté.

2. Les coûts indirects, comme le recours accru aux salles d'urgence, aux services de police, aux tribunaux, à l'orthopédagogie et à d'autres services spécialisés qui comptent parmi les éléments les plus coûteux des systèmes de services publics sur lesquels nous comptons tous. Il y a également des coûts privés indirects pour les gens et les entreprises, comme le besoin accru de souscrire une assurance personnelle et de se doter de systèmes de sécurité (il suffit de penser aux communautés protégées et surveillées, dans le cas des plus nantis).
3. Les coûts pour la société représentent la perte d'une contribution potentielle à la société et la pression que la pauvreté et les profondes inégalités exercent sur les personnes à tous les niveaux de l'échelle des revenus. Les personnes vivant dans la pauvreté doivent souvent consacrer une grande partie de leur énergie à trouver suffisamment de nourriture pour subsister, à assurer leur sécurité, à faire la navette entre des emplois à temps partiel et à suivre les règles de diverses bureaucraties. Leur temps pourrait être consacré de façon plus productive à la formation, à l'éducation, à l'exercice du rôle parental et à l'obtention d'un meilleur emploi. Les possibilités qui sont refusées aux enfants peuvent tout particulièrement engendrer des coûts, surtout à long terme. La pauvreté et les profondes inégalités sont liées au nombre accru de problèmes sociaux et de santé qui s'étendent à l'ensemble de la population.

Les coûts et les conséquences de la pauvreté sont beaucoup plus importants que les dépenses directes effectuées à l'égard des programmes de lutte contre la pauvreté. Le coût total est perceptible lorsque les coûts indirects et les coûts pour la société sont pris en compte. L'écart de pauvreté enregistré au Canada en 2007 — c'est-à-dire le montant qu'il aurait fallu pour que tout le monde puisse être juste au-dessus du seuil de pauvreté — était de 12,3 milliards de dollars. Or, le coût total de la pauvreté cette année-là était au moins deux fois plus élevé selon les estimations les plus prudentes. Au Canada, environ 20% des dépenses en santé sont imputables à des facteurs socioéconomiques, comme les écarts au niveau des revenus. La grande conclusion qui se dégage d'études menées au Canada et dans d'autres pays, c'est que le fait d'investir dans l'élimination de la pauvreté engendre moins de coûts que si on la laisse persister.¹²

Les expériences diverses, que nous avons vues au chapitre précédent, permettent de conclure que les visites dans les hôpitaux, incluant les visites liées à des accidents de travail, de la violence domestique et des problèmes de santé mentale, ont diminué de plus de 8%. N'oublions pas les problèmes liés à l'insécurité alimentaire, malnutrition et sous-alimentation. Sur le plan de divers déterminants de la santé, sortir les gens de la pauvreté entraîne de nettes diminutions de la violence familiale, des séparations, du décrochage scolaire, de la criminalité chez les jeunes, les problèmes de santé, la dépendance aux drogues. En plus, de l'augmentation de l'espérance de vie qui est à la fois améliorée en termes de qualité et de longévité. Ce qui pourrait représenter des économies de 4 milliards de dollars annuellement.

¹² Rapports du conseil national du Bien-être social Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, automne 2011/Volume #130

Au niveau de l'éducation, les adolescentEs restent plus longtemps à l'école et le niveau de scolarisation des communautés a augmenté. On parle de 90% des étudiantEs qui terminent leur scolarité. Au Québec, si nous haussions le niveau de scolarité des 20% à 25% d'enfants qui risquent d'être pauvres à l'âge adulte, nous pourrions économiser en moyenne 900 millions de dollars par an en ce qui concerne la pauvreté intergénérationnelle.

De nombreux coûts sont également liés à la judiciarisation de la pauvreté. Notamment, 80% des personnes en prison le sont pour un crime lié à la pauvreté, et 39% de ces personnes ont simplement omis de payer une amende. Le Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion détermine la réduction des coûts de la criminalité associée. Puisque le Québec représente 18,5% de l'ensemble des crimes commis au Canada, ses économies induites des coûts de la criminalité se situeraient 400 millions de dollars annuellement. À certains égards, ces coûts sont possiblement sous-estimés, car nos calculs se basent sur des coûts directs et non indirects de la criminalité.¹³

L'itinérance a un coût énorme sur notre société. Un sans-abri de Calgary peut «coûter» jusqu'à 42 000\$ par année à un refuge. À Montréal, le projet chez soi a évalué le coût annuel à 53 000\$ par personne. Soutenir ces personnes afin qu'elles puissent vivre en logement serait une économie substantielle.

Aide aux personnes et aux familles	2 867 898 100 \$
Centre de recouvrement	5 999 900 \$
Administration aide financière MESS	227 786 600 \$
Aide financière aux études	844 204 700 \$
AFE administration	21 344 200 \$
Niveau de scolarisation (intergénérationnel)	900 000 000 \$
Allocation-logement	72 900 000 \$
Logement social	386 486 000 \$
Crédit d'impôt pour la solidarité	1 783 600 000 \$
Soutien aux enfants	2 205 983 000 \$
La prime au travail	356 242 000 \$
Santé (soins)	4 000 000 000 \$
Fonds assurance médicaments	15 536 400 \$
Soins d'optométries	52 688 900 \$
Soins dentaires	183 211 800 \$
Justice (criminalité)	400 000 000 \$
TOTAL	10 483 083 500 \$
	10 231 646 400 \$
Les allocations retour aux études par les CLE	Emploi Québec ne sépare pas ces données des autres mesures d'employabilité

¹³ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, LES COÛTS DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC SELON LE MODÈLE DE NATHAN LAURIE : www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/cepe_cout_pauvrete.pdf

AVANTAGES SUR LA QUALITÉ DE VIE, AVANTAGES NE POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉS

Le revenu social universel garanti (RSUG) apportera des effets positifs ne pouvant être chiffrés. Néanmoins ces résultats auront un impact concret sur notre économie et le bien-être de l'ensemble de la collectivité. En voici quelques exemples :

1. La stabilité du RSUG permettrait de mieux planifier ses projets (équipements du quotidien, achat immobilier, voiture, formation professionnelle, cours, etc.) et de reprendre un pouvoir sur sa vie. C'est un sentiment essentiel dans le bien-être et l'équilibre mental d'une personne. Elle éprouverait moins d'anxiété et de stress liés à la survie et l'instabilité budgétaire. Cette diminution de détresse humaine apportera moins d'hospitalisation et de prise de médicaments.
2. Les conditions économiques actuelles maintiennent les salaires à la baisse et octroient énormément de pouvoir aux créateurs-trices d'emploi. Avec un RSUG, le pouvoir de négociation de l'employéE serait accru étant donné qu'il ou elle ne dépendrait plus exclusivement de son salaire pour vivre, il ou elle serait en meilleure position afin de négocier des conditions d'emploi respectueuses et équitables vis-à-vis de son employeurE et de ses collègues (rappelons que la génération actuelle des jeunes travailleurs devra cotiser peut-être trois fois plus à la RRQ, et donc sans doute travailler plus longtemps... autant que ce soit dans des conditions respectueuses et durables pour les travailleurs) donc on obtiendrait un meilleur équilibre en emploi.

Les personnes portant le qualificatif de « travailleur pauvre », qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses nécessaires en dépit du fait qu'elles occupent un emploi rémunéré, ne vivraient plus cette situation.

Par ailleurs, si le système en place est maintenu, le plein emploi ne sera jamais atteint. Le RSUG encouragera la réduction et la redistribution des heures travaillées, facilitant la création d'une nouvelle forme de plein emploi. Cette approche combattra l'exclusion sociale et la discrimination liée au maintien du système actuel.

Un RSUG faciliterait la recherche d'emploi. Avec un meilleur revenu, les personnes pourront soigner leur présentation (habillement, coiffure...), se payer le téléphone, l'internet et leur transport, ce qui élargira leurs chances d'insertion sur le marché de l'emploi. La présentation est un élément non négligeable dans le parcours d'une personne vers l'emploi. Lorsque les personnes rencontrent des difficultés à ce niveau, elles reçoivent du jugement négatif et deviennent catégorisées (on se fait dire qu'on ne veut pas travailler, qu'on présente mal, etc.). Actuellement ces dépenses ne sont pas prioritaires quand on a à peine de quoi payer l'épicerie.

Le RSUG entraînerait un meilleur équilibre en emploi ayant pour effets moins d'absentéisme au travail, moins d'épuisements professionnels, moins de maladies professionnelles.

3. Le RSUG encouragerait les personnes à poursuivre leurs études ou planifier un retour sur les bancs d'école. Les personnes chemineraient vers une meilleure réalisation de soi. Grâce à cette stabilité de revenus, elles seraient plus sécurisées

pour s'inscrire à un cours, suivre une formation, accéder à une profession convoitée (réaliser ses projets professionnelles et sociales)

4. Les femmes pourront faire de véritable choix. Elles se libre de décider de se consacrer à l'éducation de ses enfants sans être pénalisée sur le plan de son revenu durant ces années sans emploi rémunéré.
Devenant autonome financièrement, elles pourront choisir de quitter un conjoint violent, la rue, le travail du sexe. Afin que les femmes puissent libérer leur corps, elles doivent avoir la capacité de le faire. Le RSUG serait un bon début.
5. En recevant un revenu stable, certaines personnes auront le temps et l'énergie pour se créer son propre emploi. Les artistes pourront se consacrer à leur art.

LE COÛT ET LES MODALITÉS D'APPLICATION DU RSUG

La mise en place du RSUG sera une opération complexe. Plusieurs programmes sociaux et fiscaux de soutien du revenu seront abolis et remplacés par le RSUG. Il y aura également des impacts financiers majeurs. Selon des projections qui ne tiennent pas compte des économies réalisées par l'abolition de plusieurs programmes (voir la section *les premières pistes d'économies envisagées*), une telle proposition, appliquée seulement au Québec, couterait entre 44 et 58 milliards, soit l'équivalent de 20 % du Produit intérieur brut (PIB) du Québec qui, en 2013, s'élevait à environ 300 milliards.

Il est vrai que ce chiffre est impressionnant, mais il est possible de le financer. Les économies envisagées dépassent la somme de 10 milliards. Revoir la fiscalité est nécessaire.

REVOIR NOTRE FISCALITÉ

L'élimination de la pauvreté nécessite des changements qui prennent en compte l'ensemble de la situation et qui visent à changer les fondements mêmes de notre société. Un monde d'interdépendance, de coopération et de soutien mutuel. Bref un monde solidaire mobilisé par la recherche du Bien commun.

C'est la responsabilité de l'État d'assurer la gestion du Bien commun dans le respect des droits humains. La fiscalité est une des mains de l'État pour assurer que la gestion du Bien commun garantisse les ressources à toutes les personnes afin qu'elles assument pleinement leur rôle citoyen de façon responsable et solidaire.

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables (pour chacun d'eux s'appliquait un taux d'imposition différent), il n'en reste aujourd'hui que 4. Qui plus est, le taux du premier palier d'imposition a augmenté au fil des ans, de 13% à 16% (applicable pour les revenus imposables entre 0\$ et 41 095\$) tandis que le dernier palier a diminué de

33% à 25,75% (pour la portion des revenus imposables supérieure à 100 000\$).¹⁴ Nous pourrions donc revenir à une fiscalité beaucoup plus progressive. En imposant, tous revenus gagnés au-delà du RSUG, selon une table d'imposition à taux progressif, ça permettrait de récupérer une partie de l'argent investi pour la mise en place du RSUG. Étant donné que nous n'avons aucun fiscaliste pour prévoir les modalités fiscales à implanter pour assurer la rentabilité d'un tel projet, nous croyons que le plus simple serait d'utiliser les mécanismes fiscaux déjà en place, soit la déclaration d'impôt.

Nos gouvernements affirment qu'actuellement l'économie et les finances publiques ne peuvent supporter les coûts de nos programmes sociaux. Or, il s'agit uniquement de choix et le gouvernement peut aller chercher de nouveaux revenus. La Coalition « main rouge » propose plusieurs mesures dans sa campagne « 10 milliards de solutions » :

- Lutter plus vigoureusement contre l'évasion et l'évitement fiscaux. [Ajouter ici ton argumentaire sur l'évasion fiscale]
- Ajuster les taxes à la consommation en taxant moins les produits essentiels et en taxant davantage les produits de luxe et les produits polluants
- Augmenter le taux provincial d'impôts sur les entreprises de 12 à 15 %. Même à 15%, ce taux demeure compétitif par rapport au reste de l'Amérique du Nord.
- Rétablir la taxe sur le capital pour les institutions financières
- Réduire le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers. À l'heure actuelle, 60 % de ceux qui en profitent sont dans le 1,5 % les plus riches au Québec.
- Et bien d'autres exemples.¹⁵

Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Les États perdent des milliards de dollars à cause des paradis fiscaux, de l'évasion fiscale (soit la fraude criminelle) et des pratiques d'évitement fiscal dont la légalité est contestable tant elles trahissent l'esprit de nos lois. Selon l'OCDE, c'est l'un des principaux défis auxquels font face les gouvernements. En 2013, l'investissement canadien dans 12 paradis fiscaux s'élevait à 170 milliards \$ (Statistique Canada). De plus, l'impôt annuel qui échapperait au gouvernement canadien en évasion fiscale de toutes sortes est de 80 milliards \$ (Tax Justice Network).

Le gouvernement du Québec peut récupérer beaucoup d'argent. En s'attaquant prioritairement à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal des grandes entreprises et des plus riches, plutôt qu'à la petite criminalité, comme le travail au noir. En faisant des estimations officielles des impacts des paradis fiscaux sur ses revenus. Le Royaume-Uni l'a fait. En poursuivant pénalement les banques et les organismes, qui encouragent ou facilitent l'évasion et l'évitement fiscaux. Le gouvernement britannique envisage une loi en ce sens, pourquoi pas nous?

Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 739 millions\$: Actuellement, lorsqu'un individu fait un gain en capital (un profit) lors de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain et/ou d'un immeuble à revenu, 50% de ce revenu

¹⁴ 10 milliards de solution, Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, <http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf> p.8

¹⁵ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/04/02/003-greve-manifestation-2-avril.shtml>

n'est pas soumis à l'impôt. Pourtant, 100% des revenus provenant d'un emploi sont imposables. En abolissant le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus, l'État récolterait 739 millions \$.¹⁶

Défendre le projet d'une taxe sur les transactions financières (TTF): Cette taxe, appuyée par 350 économistes, par le FMI et par plusieurs chefs d'États, pourrait rapporter des centaines de milliards de dollars par année. Très peu élevée (de 0,01% à 0,1%), elle s'appliquerait à l'ensemble des transactions financières et toucherait uniquement l'économie financière et spéculative, où transitent des milliers de milliards de dollars par jour. Le gouvernement du Québec pourrait appliquer une taxe sur les transactions financières, qui transigent via la Bourse de Montréal. L'Italie et la France ont instauré un impôt boursier en 2013, pourquoi pas nous?

L'argent, il y en a. Elle est seulement mal redistribuée. Oxfam, étude à l'appui, indique que la part du patrimoine mondial détenu par les 1% les plus riches est passée de 44% en 2009 à 48% en 2014, et dépassera les 50% en 2016. En 2014, les membres de cette élite internationale possédaient en moyenne 2,7 millions de dollars par adulte. Le reste du cinquième (20%, ndlr) le plus riche de la population possède 46% du patrimoine mondial alors que 80% de la population mondiale ne se partagent que les 5,5% restant.¹⁷ Revoir notre fiscalité permettrait d'assurer à touTEs une meilleure condition de vie et le respect des droits humains.

Le gouvernement pourrait également revoir les prix de vente de nos ressources naturelles, trop souvent offert à rabais aux industries au nom de la création d'emploi. Ces ressources appartiennent à l'ensemble des Québécois et Québécoises. Ils et elles devraient recevoir des redevances de cette exploitation. Le RSUG serait une bonne façon de redistribuer ces sommes.

Dans la prochaine parution de l'argumentaire du RSUG, notre comité approfondira les sommes que le Québec pourrait aller chercher par des changements fiscaux et le rehaussement des coûts de nos ressources naturelles.

Le RSUG, un revenu de base versé à touTEs, une tendance mondiale.

Le réseau d'initiative citoyenne mondiale en faveur d'un revenu de base prend de l'ampleur partout dans le monde. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), étant engagé à la mondialisation de la solidarité, souhaite s'associer à cette mouvance mondiale, dans le but de soutenir l'espoir international qu'un autre monde est possible. Ce réseau est de plus en plus présent dans le monde. Afin de permettre de suivre les activités de ce regroupement mondial et de soutenir une réflexion commune, voici la liste des groupes actifs.

¹⁶ Ibid, p.11

¹⁷ <http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20150119.AFP5770/davos-en-2016-les-1-les-plus-riches-possederont-plus-que-le-reste.html>

Europe : Les groupes Européen se sont réunis sous une organisation supra nationale afin de faciliter les communications entre eux. Fondé en 2014 l'UBIE (Unconditional Basic Income Europe) regroupent les 25 comités nationaux présents en Europe dans autant de pays. Chacune des organisations possèdent des sites d'information sur internet. Vous pouvez y accéder en allant sur : www.basicincome-europe.org

Afin d'avoir des informations en français sur les initiatives européennes : Mouvement français pour un *Revenu de base - France* sur Facebook, par cette page l'accès au réseau Suisse et Belge est possible. www.facebook.com/RevenudeBase?fref=ts Pour les pays dont la langue n'est pas le français il est possible d'utiliser un traducteur un traducteur virtuel le traducteur GOOGLE-Traduction afin de pouvoir suivre les activités des différents groupes.

Argentine : Les activistes pour un revenu de base sont regroupés au sein de la Red Argentina de ingreso ciudadano. Fondé en 2004 ce groupe est très actif : www.ingresociudadano.org.ar

Afrique Austral : Regroupé sous South African development community (SADC) sur le www.ubi-africa.org

Australie : Basic Income Grant Australia (BIGA) fondé en 2002 au www.basicincome.qut.edu.au

Brésil : Rede Brasileira de Renda Basica de cidadania, il n'existe pas de web. Il est en voie de construction. Le groupe a été fondé en 2004

Japon : Réseau Japonais, fondé en 2007 : <http://tyamamor.doshisha.ac.jp>

Mexique : Red Mexicana ingreso ciudadano universal, fondé en 2008 : www.icu.org.mx

Corée du Sud : Réseau Coréen (BIKN) depuis 2009 : www.basicincome.kr

États-Unis : Depuis 1999, United States Basic Income Grant USBIG : www.usbig.net

Canada : Réseau canadien du revenu de base fondé en 2008 et basé à Winnipeg très actif la page web est en reconstruction à : www.biencanada.ca

Québec : *Revenu de base Québec (RBQ)* fondé en 2014, la page web est en construction et devrait être lancée au cours de l'année 2015. Une page Facebook existe : www.facebook.com/revenubaseuniverselquebec?fref=ts

Le FCPASQ et ses membres ne sont pas seuls à réfléchir sur un revenu citoyen permettant à touTEs de vivre dans la dignité et reconnaissant la participation citoyenne de touTEs. Le travail non-rémunéré représente 33% du PIB au Canada. Un travail dans l'économie non marchande (élever ses enfants, prendre soin d'adultes qui sont malades ou âgés ou qui ont une incapacité, faire du bénévolat...) est souvent considéré comme un travail non rémunéré parce que celui-ci ne produit aucun revenu.¹⁸ Sans en demeurer pas moins une contribution importante à notre société, allégeant le système de santé.

¹⁸ Rapports du conseil national du Bien-être social Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, automne 2011/Volume #130

QUELQUES ÉLÉMENTS DE PLUS POUR FINANCER LE R.S.U.G.

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics			
TABLEAU DES SOLUTIONS FISCALES ET MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES			
Juin 2013			
Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
A- RÉINSTITUER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS			
1	Établir 10 paliers d'imposition (paliers <u>proposés</u>)		1 000 M\$
	15 % = 10 925 \$ à 24 999 \$	26 % = 60 000 \$ à 69 999 \$	
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$	28 % = 70 000 \$ à 99 999 \$	
	18 % = 35 000 \$ à 39 999 \$	30 % = 100 000 \$ à 149 999 \$	
	20 % = 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % = 150 000 \$ à 199 999 \$	
	24 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % = 200 000 \$ et plus	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		556 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 23 820 \$ à 12 000 \$)		300 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 315 millions \$ en 2012)		157 M\$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés		745 M\$
B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)		1 220 M\$
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les entreprises financières		600 M\$
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1. Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (402 M\$); 8.2. Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3. Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$)		1 210 M\$
9	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière – redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))		410 M\$
11	Abolir les contrats secrets avec Hydro-Québec		890 M\$
C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE			
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		500 M\$
13	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux (ex. : dans le domaine de la construction)		600 M\$
D- MESURES DIVERSES			
14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M\$
15	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M\$
16	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M\$
E- AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE			
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.			
17	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		?
18	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		?
19	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		?
TOTAL DE LA PROJECTION			6 075 M\$ 3 950 M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)			10 025 M\$

EN GUISE DE CONCLUSION

Alors qu'ils étaient à l'opposition, les libéraux se décrivaient comme les défenseurs des valeurs sociales du Québec et nous rappelaient que ce sont eux qui ont lancé la révolution tranquille, mais voilà que l'on assiste à une volonté de destruction des fondements même de la province.

Ainsi, pour nous, ici, ce n'est pas une conclusion. Cette consultation n'est que la ligne de départ pour en arriver à un Québec unique et qui respectera ses valeurs traditionnelles d'équité, de justice sociale et de lutte à la pauvreté. La pauvreté coûte très cher à tous et toutes les citoyenNEs. Plusieurs de ces coûts ne peuvent s'exprimer en chiffre, ce qui est le cas notamment de la souffrance humaine. Comme société ouverte et juste, nous devons nous fixer des objectifs précis à court et à long terme en ce qui a trait à la lutte à la pauvreté. Une bonne qualité de vie impliquera des dépenses au départ, mais ce sera un investissement, pour le bien commun à long terme, qui profitera à l'ensemble des québécoisEs qu'ils soient des grands centres ou des régions.

Nous joignons notre voix à celles des membres de la coalition Objectif dignité, formée d'une vingtaine d'associations et regroupements nationaux, qui revendiquent :

- Que le MTESS retire le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce, qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leurs orientations originales;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.

Bref, pour nous il n'y a qu'une seule solution pour remédier à tout cela : un **revenu social universel garanti!**

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne de santé publique, Health Impacts of Social and Economic Conditions: Implications for Public Policy, Board of Directors Discussion Paper, Ottawa, 2001.

Association médicale canadienne (AMC), Qu'est-ce qui nous rend malades ? Rapport des assemblées publiques de l'Association médicale canadienne, Ottawa, 2013

Breton, Gaetan, Faire payer les pauvres. Éléments pour une fiscalité progressiste, Lux éditeur, coll. « Futur proche », Montréal, 2005

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2011

Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Gouvernement du Québec, 1971

Conseil national du bien-être social, Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, Rapports du Conseil national du bien-être social, 2011

Forrester, V., Une étrange dictature, Fayard, 2000

Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ); Argumentaire RSUG, Montréal, 2015

Groulx, Lionel-Henri, Revenu minimum garanti. Comparaison internationale, analyses et débats, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, 360 p.

Jauch, Herbert, Le revenu de base inconditionnel comme instrument dans la lutte contre la pauvreté, conférence lors d'une manifestation organisée à Berne par BIEN-Suisse, 2010

Jourdan, Stanislas, Revenu garanti pour tous : quand la réalité devance l'utopie, Bastamag.com, 2012

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, Budget des dépenses 2015-2016, Crédits des ministères et organisme : Rigueur et responsabilité, Gouvernement du Québec, 2015

Revenu Québec, Rapport annuel de gestion de Revenu Québec, 2013-2014, Gouvernement du Québec, 2014

Segal, Hugh, Quelques réflexions sur le rapport « Vers un Canada plus juste », Le Blogue Broadbent Blog Feed, 2012

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, 10 milliards de solutions, <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

ANNEXE 1

**Les groupes membres de
Solidarité Populaire Saguenay-Lac-St-Jean**

Liste des membres de Solidarité Populaire Saguenay-Lac-St-Jean

- Accès conditions vie Lac-St-Jean Est
- Alliance de la Fonction Publique du Canada (AFPC)
- Carrefour communautaire St-Paul
- CDC du Roc (Corporation de développement communautaire)
- Centre de femmes Mieux-Être de Jonquière
- Centre de femmes au Quatre-Temps
- Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-St-Jean
- Centre Lac Pouce
- Centre Populaire de Roberval
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (CRFTQ)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- CSSS Chicoutimi (Centre de santé et des services sociaux)
- CSSS Lac St-Jean Est (Centre de santé et des services sociaux)
- Développement et paix
- Diocèse Chicoutimi
- Eurêko !
- Gens oubliés d'Hébertville
- Information & référence 02
- Saguenéens et Jeannois pour les droits de la personne
- L.A.S.T.U.S.E du Saguenay (Lieu d'actions et de service Travaillant dans l'unité avec les sans emploi)
- Loge M'entraide
- MAGE UQAC (Mouvement des associations générales étudiantes)
- Mouvement action chômage (MAC) Lac St-Jean
- Maison ISA Chicoutimi
- MEPAC Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougameau-Chapais (Mouvement d'éducation populaire et d'actions communautaires)
- RECIF 02 (Table de concertation des groupes de femmes)
- Service budgétaire et communautaire de Chicoutimi
- Service budgétaire de la Baie et du Bas-Saguenay
- SIISNEQ
- Syndicat de l'enseignement de la Jonquière
- Syndicat de l'enseignement du Saguenay
- Syndicat de l'enseignement L-Hémon
- Syndicat de l'enseignement LSJ
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAC
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), région Saguenay-Lac-St-Jean – Chibougamau – Charlevoix – Haute-Côte-Nord
- TEL-AIDE Saguenay-Lac-St-Jean
- Unifor